



Collecte et conservation de données audiovisuelles

AAR





Informations **# Contacts**

Pour toutes informations, nous vous prions de contacter :

Tatiana Wenker

Administration
twenker@msh-paris.fr

Timothy Aaron Priest

Responsable «Dons et Mécénats»
timothy.aaron.priest@gmail.com

Muriel Chemouny

Responsable de communication AAR
chemouny@msh-paris.fr

Elisabeth de Pablo

Responsable éditorial du portail AAR
depablo@msh-paris.fr

ESCoM – FMSH

54, Bd. Raspail – 75006 Paris
Tel. : 00 33 (0)1 49 54 26 30

ou consulter le site :

<http://www.archivesaudiovisuelles.fr>



Table des matières

I. RAPPEL HISTORIQUE ET DEFINITION	4
II. LE PATRIMOINE AUDIOVISUEL DU PROGRAMME AAR	7
III. LE RESEAU INTERNATIONAL DES AUTEURS DU PROGRAMME AAR	8
IV. DROITS D'AUTEURS ET DROITS A L'IMAGE	11
V. PRINCIPES REGISSANT LES ACTIVITES DE LA COLLECTE ET DE LA CONSERVATION DES DONNEES AUDIOVISUELLES	12

I. Rappel historique et définition

Le programme AAR a été mis en place par l'Equipe Sémiotique Cognitive et Nouveaux Médias (ESCoM) de la Fondation Maison des sciences de l'Homme (FMSH) à Paris, en 2001 afin de permettre aux chercheurs et chercheurs-enseignants dans les différentes disciplines en sciences humaines et sociales de faire part – sous forme d'entretiens, de conférences, de cours et séminaires, etc. - de leur grande expérience et expertise des « faits » sociaux, culturels et historiques sur lesquels ils ont l'habitude de travailler, parfois depuis des décennies.

En même temps, il s'agissait de donner aux différents publics concernés un accès central à un patrimoine scientifique et culturel réellement exceptionnel, et dont le sérieux est garanti par les institutions auxquelles appartiennent les chercheurs et chercheurs-enseignants qui composent le réseau international des auteurs du programme AAR.

Au fil des années, le programme AAR a considérablement élargi son activité de collecte de données en incluant la collecte, d'une part, de données originales « de terrain » (sociologiques, archéologiques, ethnologiques, linguistiques, artistiques, littéraires, etc.) et, d'autre part, de productions et réalisations provenant d'acteurs individuels et d'institutions avec lesquels le programme AAR a conclu, via la FMSH et son laboratoire de recherche et de développement ESCoM, un partenariat de collecte et de publication en ligne de données audiovisuelles.

Vous trouverez ci-dessous une brève définition et présentation de cette activité ainsi que quelques exemples concrets illustrant les défis et enjeux dans la politique scientifique et éducative générale du programme AAR.



Définition

Le programme AAR est une entreprise académique publique engagée dans la collecte et la conservation à long terme de données multimédias (audiovisuelles, visuelles, sonores, textuelles, etc.) pour une meilleure connaissance et compréhension de notre monde, à destination aussi bien de la recherche elle-même, que de l'enseignement (formel ou informel) et des différentes « parties prenantes » (*stakeholders*) concernées.

Présentation

- Collecte sous forme de productions audiovisuelles, de corpus originaux :
 - d'événements et de manifestations consacrés à la connaissance critique de notre monde et à sa meilleure compréhension (manifestations à caractère scientifique et éducatif, manifestations artistiques et littéraires, etc.) ;
 - de situations, objets, événements, lieux, activités et pratiques, interactions, etc., qui sont de bons exemples et illustrations de notre monde actuel dans toute sa complexité tel qu'il est compris par le programme AAR.
- Collecte de corpus audiovisuels déjà existants qui proviennent d'acteurs individuels ou institutionnels faisant partie du monde de la recherche, de l'enseignement et de la vie professionnelle dont l'expertise et le professionnalisme avéré complètent les corpus originaux produits par le programme AAR lui-même.
- Conservation, avant tout traitement technique et/ou intellectuel, de tous les enregistrements et données audiovisuelles reçues par des institutions partenaires, sous forme de cassettes DV et/ou DVD composant les archives physiques du programme des AAR, consultables uniquement par les membres du laboratoire ESCoM, par certains services de la FMSH, ou encore par des personnes ou institutions habilitées à accéder à ces données.
- Conversion des enregistrements audiovisuels et des données audiovisuelles reçues par des institutions partenaires en des formats numériques de travail de postproduction, de description et indexation, d'annotation et de traduction, de publication sur support numérique.

- Conversion des ressources audiovisuelles traitées et destinées à la publication sur les sites du programme AAR ou sur tout autre support numérique en des formats appropriés, notamment Flash d'Adobe et WMV de Microsoft.
- Enregistrement des fichiers contenant les ressources audiovisuelles numériques sur les serveurs de diffusion faisant partie du réseau informatique de l'ESCoM.
- Triple sauvegarde des fichiers contenant les ressources audiovisuelles numériques post-produites et destinées à la publication : une fois sur un serveur de sauvegarde et deux fois sur des disques mobiles se trouvant à différents endroits physiques.

Exemples

- Production d'entretiens avec des chercheurs, spécialistes, témoins, parties prenantes (*stakeholders*), consacrés aux travaux (scientifiques, critiques, artistiques, etc.) et expériences concrètes.
- Enregistrement de cours, séminaires de recherche, conférences, lectures, débats et colloques, dont les questions et problématiques corroborent la vision globale du programme AAR et l'exemplifient.
- Tournage d'enquêtes, d'études de terrain, de fouilles archéologiques, d'expérimentations scientifiques ou pratiques, de mises en scène et de performances artistiques, d'exécutions de gestes techniques, de scènes de la vie quotidienne pour l'étude de notre monde dans une perspective à la fois historique et culturelle.
- Numérisation et adaptations de productions réalisées par des institutions et personnes individuelles, partenaires du programme AAR – productions sous forme de documentaires, de reportages, d'enregistrements audiovisuels de manifestations scientifiques, artistiques ou littéraires, etc.
- Enregistrement et archivage de tous les originaux collectés, grâce aux différents partenariats, et de toutes les données « brutes » issues d'un tournage dans le cadre du programme AAR conservées dans les locaux de la FMSH.



II. Le patrimoine audiovisuel du programme AAR

Actuellement (date de référence : juin 2008) le patrimoine audiovisuel du programme AAR s'élève à 5600 heures de vidéos dont 5000 heures sont consultables librement en ligne sur les différents portails de connaissances du site AAR. En voici une liste partielle :

- 900 heures sur l'histoire sociale et culturelle du monde ;
- 550 heures sur la sociologie et la démographie des sociétés modernes ;
- 520 heures sur les langues et littératures du monde ;
- 450 heures sur les questions relevant des sciences politiques ;
- 420 heures sur la diversité linguistique et culturelle ;
- 380 heures sur les sciences du langage et l'étude comparative des langues ;
- 380 heures sur le patrimoine culturel immatériel et matériel des peuples du monde ;
- 360 heures sur la communication, l'information et les médias ;
- 360 heures sur l'histoire, la culture et les civilisations de l'Amérique latine ;
- 260 heures sur la philosophie, l'histoire des idées, l'éthique et l'esthétique ;
- 250 heures sur la globalisation et le développement durable ;
- 220 heures sur les sciences cognitives, la philosophie de l'esprit et les neurosciences ;
- 220 heures sur l'économie, l'histoire économique et la gestion ;
- 160 heures sur les arts et la musique ;
- 160 heures sur l'étude et l'histoire des religions ;
- 150 heures sur la paléontologie, la préhistoire et l'archéologie ;
- 140 heures sur la psychologie, psychologie clinique, psychanalyse ainsi que la santé sociale ;
- 130 heures sur l'histoire des mathématiques et de la géométrie ;
- 120 heures sur l'écologie et l'éthologie humaine ;
- 110 heures sur l'architecture et l'urbanisme ;
- 100 heures sur l'histoire des sciences, l'épistémologie, la logique et la philosophie des sciences ;
- 90 heures sur la géographie physique, humaine et territoriale ;
- 70 heures sur le droit, l'histoire du droit et les systèmes juridiques.



III. Le réseau international des auteurs du programme AAR

Le programme AAR poursuit sa mission centrale de collecte, diffusion et conservation de patrimoines de connaissances scientifiques et culturelles, grâce au concours d'auteurs individuels et institutionnels qui forment - un peu dans l'esprit de Michel Foucault et Roland Barthes - le réseau international des auteurs du programme des AAR.

Nombre d'auteurs par pays (juin 2008)

France : 712	Israël : 5
Italie : 126	Roumanie : 5
Etats-Unis d'Amérique : 73	Bolivie : 4
Allemagne : 64	Grèce : 4
Royaume-Uni : 58	Maroc : 4
Chine : 45	Norvège : 4
Inde : 41	Pérou : 4
Brésil : 28	Slovénie : 4
Belgique : 23	Irak : 3
Canada : 23	Rép. Islamique d'Iran : 3
Russie : 21	Liban : 3
Mexique : 20	Portugal : 3
Suisse : 18	Nouvelle Zélande : 3
Pologne : 15	Suède : 3
Argentine : 14	Egypte : 2
Espagne : 14	Pakistan : 2
Bulgarie : 13	Sénégal : 2
Azerbaïdjan : 12	Ukraine : 2
Japon : 12	Uruguay : 2
Finlande : 11	Venezuela : 2
Costa Rica : 9	Arménie : 1
Pays-Bas : 8	Cameroun : 1
Chili : 7	Danemark : 1
République tchèque : 7	Emirats Arabes Unis : 1
Turquie : 7	Etat de la Cité du Vatican : 1
Autriche : 6	Irlande : 1
Colombie : 6	Islande : 1
Estonie : 6	Lituanie : 1
Hongrie : 6	Jordanie : 1
Luxembourg : 6	Kirghizistan : 1
Paraguay : 6	Ouzbékistan : 1
Afrique du Sud : 5	République du Congo : 1
Algérie : 5	Syrie : 1
Australie : 5	Taiwan : 1



Ce réseau multiculturel exceptionnel grandit chaque mois de quelque 15 à 25 nouveaux auteurs et témoigne de la dimension internationale du patrimoine scientifique et culturel du programme AAR.

Actuellement (juin 2008), ce collectif est composé de 1500 acteurs individuels et de 730 institutions. Ce réseau d'auteurs œuvre outre en France, dans 72 pays du monde. Il est en constante progression, avec comme objectif de réserver une place prépondérante aux contributions des savants, chercheurs et experts du plus grand nombre de pays du monde dans la constitution et l'enrichissement du patrimoine audiovisuel des AAR, et de donner ainsi une **dimension mondiale**, non seulement à la **diffusion des connaissances scientifiques et culturelles**, mais aussi au **réseau des auteurs et institutions** qui les nourrissent.

Le collectif des auteurs du programme AAR jouit de la présence de :

1. chercheurs venant de toutes les disciplines des sciences humaines et sociales : chercheurs confirmés, jeunes chercheurs, chercheurs travaillant dans la recherche publique ou privée) ;
2. enseignants-chercheurs et enseignants travaillant dans l'éducation formelle (universités, grandes écoles, enseignement secondaire) et dans l'éducation professionnelle et informelle (apprentissage tout au long de la vie, éducation pour adolescents, éducation pour adultes, éducation civique, éducation permanente, alphabétisation primaire et secondaire, etc.) ;
3. personnes exerçant leur métier dans les domaines artistique et littéraire (metteurs en scène, écrivains, musiciens, conteurs, acteurs, cinéastes et photographes, sculpteurs et peintres, etc.) ;



4. hommes et femmes de « terrain » engagés dans des programmes et projets spécifiques (politiques de développement organisations internationales, associations, ONG ou encore institutions religieuses et philanthropiques) ;

5. professionnels de divers métiers dont savoir et savoir-faire techniques et traditionnels sont préservés et diffusés sur les sites portail des AAR ;

6. personnalités et personnes d' « autorité » faisant partie des structures de la gouvernance et/ou jouissant d'un statut particulier de « référence » (intellectuelle, morale, spirituelle, etc.).

La partie la plus importante (environ 60%) du collectif des auteurs du programme AAR est constituée de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, principaux vecteurs des connaissances scientifiques et critiques sur notre monde moderne, dans toute sa complexité historique, culturelle, sociale et technique.



IV. Droits d'auteur et droits à l'image

Droits de production, de diffusion et de valorisation

Les auteurs du patrimoine culturel et scientifique gardent tous les droits sur le contenu intellectuel, artistique, spirituel de leur(s) prestation(s) mais cèdent un droit exclusif à la FMSH et à l'ESCoM de le diffuser sur leurs réseaux informatiques à des fins non-commerciales, à tous publics et dans le monde entier. D'éventuelles exploitations commerciales doivent obligatoirement faire l'objet d'un contrat d'auteur entre l'auteur et l'exploitant concerné - éditeur, producteur, etc. - , y compris la FMSH elle-même.

L'ESCoM et la FMSH gardent tous les droits d'utilisation, d'exploitation et de valorisation des réalisations du programme AAR (sites web, publications en ligne, ressources technologiques et intellectuelles nécessaires à la production, publication et diffusion, etc.).

Un contrat de « mise en ligne » est signé entre chaque auteur et la FMSH/ESCoM qui définit explicitement les conditions de production, de diffusion, de conservation et de réutilisation des contenus produits ou collectés dans le cadre du programme AAR.

Enfin, pour ses propres activités de recherche et de développement (notamment dans les projets de R&D financés par la France ou l'Europe), l'ESCoM et la FMSH peuvent réutiliser librement les productions audiovisuelles, tout en garantissant l'intégrité du contenu produit par ses auteurs.

Droits d'accès à l'image

L'utilisation des contenus audiovisuels par les visiteurs et les communautés d'utilisateurs des sites AAR est régulée par un accord de type Creative Commons : « Paternité – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification » .

Sous ces conditions et moyennant une contribution aux frais de production/distribution, l'ESCoM peut produire des CD ou DVD de données vidéo pour des utilisations strictement réservées à un contexte scientifique ou éducatif, **non-commercial**.

V. Principes régissant les activités de collecte et de conservation des données audiovisuelles

L'activité de collecte et de conservation des données audiovisuelles, visuelles, textuelles, etc., composant le patrimoine scientifique et culturel du programme AAR est régie par une déontologie claire et irréprochable du travail de la collecte elle-même, et garantit une qualité supérieure des contenus collectés.

Principes de sélection de corpus à collecter, à publier, à conserver

- Pertinence d'action par rapport à la politique scientifique du programme AAR :
 - montrer un rapport clair avec la vision globale quadripartite qui anime toutes les activités du programme AAR et ses différents sous-programmes.
- Pertinence institutionnelle par rapport à la politique scientifique de la FMSH :
 - refléter un ensemble de caractéristiques centrales définissant la politique scientifique de la FMSH.

Celles-ci se concrétisent dans la prise en compte :

- de la dimension internationale de la recherche en sciences humaines et sociales ;
- de l'évolution des thèmes de recherche et des paradigmes scientifiques en sciences humaines et sociales ;
- de la dimension historique dans l'explication du monde d'aujourd'hui ;
- de la diversité sociale et culturelle dans un monde globalisé ;
- des nouveaux enjeux socio-économiques, technologiques et culturels auxquels sont et seront confrontées la génération actuelle et les générations futures.

- Urgence d'intervention :
 - dans la sélection des corpus, une priorité est accordée aux domaines « d'urgence » (domaines et objets de connaissances, menacés de disparition, faisant partie du patrimoine humain).
- Diversité empirique :
 - la sélection de corpus doit reposer sur un respect absolu de la diversité des objets et questions traités



en sciences humaines et sociales (une « couverture » large de l'ensemble des disciplines et domaines de connaissances doit être considérée comme une priorité épistémique).

- Diversité épistémique :
 - la sélection de corpus doit également reposer sur un respect absolu de la diversité des points de vue, approches, théories ou visions plus générales afin d'éviter tout dogmatisme, toute « pensée de chapelle ».



Principes de collecte à proprement parler

- Assentiment exprès :
 - pas de collecte d'informations sans l'assentiment exprès des acteurs concernés (auteurs, participants, communautés, institutions, etc. ; aucune démarche de type « caméra cachée »).
- La collecte participative :
 - participation active des acteurs concernés à la construction du corpus d'informations et de connaissances et leur droit fondamental à exiger et à obtenir les modifications, révisions, suppressions voulues, etc., des parties des corpus collectés.
- La « neutralité épistémique » de la collecte :
 - obligation absolue de rapporter fidèlement toutes formes d'expressions de l'engagement des acteurs et communautés concernés - qu'ils soient d'ordre politique, religieux, idéologique, etc. - sans y apporter de jugements moraux, épistémiques ou esthétiques personnels.

- L'équilibre épistémique :
 - toute collecte d'informations relatives à un domaine ou un objet choisi doit être guidée par l'enregistrement équilibré des points de vue contraires ou contradictoires plutôt que par celui d'un seul point de vue « privilégié ».
- L'excellence technique :
 - tout enregistrement audiovisuel (visuel, sonore, textuel, etc.) doit viser, autant que faire se peut, un maximum de qualité dans la reproduction visuelle et sonore.

Principes de conservation et de publication des données

- La non-altération de l'original :
 - toutes les données collectées sont conservées sous forme d'enregistrements originaux dans l'archive physique des AAR et cela, sans compter les publications en ligne ou sur tout autre support numérique.
- La non-destruction de l'original :
 - aucune donnée collectée et enregistrée dans l'archive physique des AAR ne sera détruite.
- La non-destruction de la donnée diffusée :
 - aucune donnée collectée et rendue accessible en ligne ne sera supprimée (hormis demande expresse de l'auteur).
- La suprématie de la volonté de l'auteur du contenu :
 - l'auteur d'un contenu faisant partie du fonds audiovisuel des AAR a le droit de demander la suppression et/ou la modification de celui-ci .
- Le stockage physique multiple :
 - toute donnée collectée et rendue accessible en ligne est conservée dans quatre endroits différents : sur le serveur de stockage du programme AAR, sur un serveur de sauvegarde des données se trouvant à la FMSH, et sur deux supports de stockage de masse se trouvant à deux endroits physiques différents de la FMSH.



- La sauvegarde informatique multiple :
 - toute donnée collectée est conservée au minimum en deux formats informatiques : Flash d'Adobe et WMV de Microsoft.

- Le respect du patrimoine public :
 - sauf avis explicite contraire et en respectant un minimum de qualité technique, toutes les données collectées doivent être disponibles en ligne à tout public.

- La gratuité :
 - La publication en ligne des données collectées est régie par le principe de la gratuité aussi longtemps que les usages de ces données sont restreints à la recherche académique publique, à l'enseignement formel ou encore à des usages à caractère non-commercial.





AAR

Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH)
Equipe Sémiotique Cognitive et Nouveaux Médias (ESCoM)
Programme «Archives Audiovisuelles de la Recherche»
54, Boulevard Raspail
75270 Paris Cedex 06
France

<http://www.archivesaudiovisuelles.fr>

Téléphone : 00 33 (0)1 49 54 26 30 / 26 24
Messagerie : contact-aar@msh-paris.fr

